

DEPARTEMENT **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **N°170/2026**
SOMME **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
ARRONDISSEMENT
AMIENS

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante – BP 30214 – 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 53
Membres titulaires présents : 40
Membres votants : 46

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 Juillet à 18h00, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 02 juillet 2026, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI-POLLEUX, PELTOT, LEPOIX, STEFANCZYK, HAFIAN, LEBRUN, PADE, CALAIS, SOUILLARD, DE ALMEIDA, DORION, DECERF, LEMAIRE, BARDOUX,

Mrs PINCHON, DE LIMERVILLE, HERBETTE, DELASSUS, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL, GAILLARD, DELAFOSSE, TESTU, MAUGER, ROHAUT, PHILIPPE, CAUDRON, FRANCOIS, BONVARLET, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, FOURNET, LOUETTE, CLAEYS, LEFEBVRE, DUCROTOY.

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes POIRET, DIRUY,

Mrs DETOURNE, BARBET, LAGRANGE, GUILLOT, COLOMBEL, WALIGORA, PARMENTIER, CARLE, POIRE, LECLERCQ, LEBLANC.

Pouvoirs :

Mme POIRET donne pouvoir à Mme BENEDINI POLLEUX

M BARBET donne pouvoir à M TIRMARCHE

Mme DIRUY donne pouvoir à M DELAFOSSE

M PARMENTIER donne pouvoir à Mme SOUILLARD

M CARLE donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA

M LECLERCQ donne pouvoir à M GAILLARD

Secrétaire de séance : M TESTU

OBJET : Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du Comité Local pour l'Emploi (CLPE)

La séance étant ouverte,

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 Février 2025 portant composition et répartition des voix au sein des CLPE de la Somme.

Considérant que le CLPE de l'arrondissement d'Amiens réunit, sous la co-présidence de l'Etat, de la Région Hauts de France et d'Amiens Métropole, l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion du territoire afin à la fois d'assurer les orientations communes et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Considérant que la Communauté de Communes Nièvre et Somme est représentée de plein droit et joue, à ce titre un rôle essentiel dans l'ancrage territorial de ces politiques.

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la Communauté de communes au sein de cette instance ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- désigne pour représenter la Communauté de communes au sein du Comité Local pour l'Emploi :

Membre titulaire

- Monsieur Anthony DELASSUS

Membre suppléant

- Monsieur Jean Luc HERBETTE

- Les représentants désignés participeront aux travaux du Comité Local pour l'Emploi conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Philippe Trauf

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 16 juillet 2026 et de sa publication le 20 juillet 2026.



Philippe Trauf